



Département du Pas-de-Calais



Arrondissement de Lens

VILLE DE NOYELLES-GODAULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit, le trente novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean URBANIAK, Maire, après convocation en date du dix-neuf novembre 2018.

Présents

Mmes et MM. URBANIAK Jean, BIZET Gérard, DUPUIS Marie-Charlotte, DURAND Chantal, LEBON Didier. CATTIAUT Isabelle, STAWSKI Patrice, MAYELLE Janine, SIMON Hervé, OUDJIAL Samra, DIFILIPPO Maryse, PETIT Philippe, DAUCHY Michel, PINTE Jean, ROHAUT Claudie, DUGAS Hervé, SENECHAL Jeanne, COLLIOT Gil, BIEGALSKI Valérie, DIS Mohamed.

Nombre de Conseillers

En exercice: Présents: 20 Procurations 07 Suffrages exprimés 27

Ont donné procuration

Vote

27 Unanimité: Pour: 27 Contre: 0 Abstention: 0 Mme D'HERMY Mauricette à M. BIZET Gérard M. DELIERS Bernard à Mme DUPUIS Marie-Charlotte Mme BOUCHART Doriane à Mme DIFILIPPO Maryse Mme DE TAILLEUR Marjorie à M. STAWSKI Patrice M. LECLAIRE Johann à Mme DURAND Chantal Mme LEFEBVRE Rolande à Mme CATTIAUT Isabelle Mme DIDDENS Laëtitia à M. LEBON Didier

Absents

M. VANDWALLE Gilbert M. DEZEURE Mickaël

Secrétaire de séance : M. PINTE Jean

AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL DANS LE CADRE DE L'ENQUETE PUBLIQUE ENVIRONNEMENTALE UNIQUE RELATIVE AUX DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUIRE ET D'AUTORISATION D'EXPLOITER UNE PLATE-FORME LOGISTIQUE ET DES BUREAUX, PRESENTEES PAR LA SCCV EMALMAISON.

Accusé de réception en préfecture 062-216206243-20181130-2018-54-DE Date de télétransmission : 06/12/2018 Date de réception préfecture : 06/12/2018

e Maire. Deverdun - ITL.: 03 21 13 97 77 - LXX: 03 21 13 97 78.

REUNION DU 30 NOVEMBRE 2018

CONSEIL MUNICIPAL DANS LE CADRE DE L'ENQUETE PUBLIQUE ENVIRONNEMENTALE UNIQUE RELATIVE AUX DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUIRE ET D'AUTORISATION D'EXPLOITER UNE PLATE-FORME LOGISTIQUE ET DES BUREAUX. PRESENTEES PAR LA SCCV EMALMAISON.

Vu l'exposé de M. le Maire.

Considérant que par arrêté en date du 1er octobre 2018, Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais a ouvert une enquête publique environnementale unique relative aux demandes de permis de construire et d'autorisation d'exploiter une plate-forme logistique et des bureaux. sur la Commune d'Evin-Malmaison, présentées par la SCCV EMALMAISON.

Considérant que cette enquête s'est déroulée du 22 octobre au 21 novembre 2018 inclus.

Considérant que conformément à l'article 9 de l'arrêté préfectoral précité, le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur ces demandes.

Le Conseil Municipal.

Ayant ouï l'exposé de M. le Maire.

Vu le Code de l'Environnement, et notamment les articles L. 123-1 à L 123-18;

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment l'article L.103-2,

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu l'arrêté préfectoral du 1er octobre 2018 portant ouverture d'une enquête publique environnementale unique relative aux demandes de permis de construire et d'autorisation d'exploiter une plate-forme logistique et des bureaux, sur la Commune d'Evin-Malmaison, présentées par la SCCV EMALMAISON.

Vu l'avis favorable de la Commission « Urbanisme, Travaux et Environnement ».

Vu l'avis favorable de la Commission Permanente.

Après en avoir délibéré.

A l'unanimité (27 voix).

DONNE un avis favorable sur les demandes présentées par la société SCCV EMALMAISON, portant sur les permis de construire et l'autorisation d'exploiter une plate-forme logistique et des bureaux, sur la Commune d'Evin-Malmaison.

CHARGE Madame la Directrice Générale des Services de l'exécution de la présente Délibération, notamment en matière de publicité et de transmission.

Le compte-rendu de la séance sera affiché à la porte de la Mairie conformément aux articles L.2121-25 et R.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La présente délibération est mise à disposition du public en Mairie conformément aux articles L.2121-24 et R.2121-10 du code Général des Collectivités Territoriales.

Elle sera transmise à M. le Sous-Préfet de LENS le -5 DEC 2016 voltement de la conforme au registre,

Wayelles-Godault, le -5 DEC. 2018

Accusé de réception en préfecture 062-216206243-20181130-2018-54-DE Date de télétransmission : 06/12/2018 Date de réception préfecture : 06/12/2018